

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique <del>PDDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013<sup>1</sup></del> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales	984.309,19 €	25-10-2022

<b>Etat du patrimoine :</b>			
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>		Oui	Non
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	/		
Montant de la vente	/		
Modalités de réaffectation du montant de la vente	/		

<b>Le bien est-il loué ?</b>		Oui	Non
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	/		
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	/
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	/

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	/
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	/		

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien<sup>4</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Mise à disposition des usagers doux pour la mobilité quotidienne et animations ponctuelles organisées autour de la mobilité, notamment lors de la Semaine de la mobilité.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Incitation à l'usage des modes de déplacements doux

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013</del> <sup>5</sup> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	Aménager le cœur de village de Wihéries	1.566.983,32 €	23-04-2020

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>		<b>Oui</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		/
Montant de la vente		/
Modalités de réaffectation du montant de la vente		/

<b>Le bien est-il loué ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>6</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		/	
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	/
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	/
<b>Bénéfices<sup>7</sup> = recettes moins charges</b>		Montant annuel	/

<sup>5</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>6</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<sup>7</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<b>Réaffectation des bénéfices</b>	/
------------------------------------	---

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien<sup>8</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Mise à disposition des usagers doux pour la mobilité quotidienne et animations ponctuelles organisées, notamment lors de la Semaine de la mobilité et du festival Les Tornades.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Incitation à l'usage des modes de déplacements doux

---

<sup>8</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

#### ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>9</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>10</sup>
2012	2012	2025	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>11</sup>	20/02/2024 : CLDR 06/02/2024 : GT BiodiverCité	Nombre de présents	3 membres, 7 excusés et 1 invité 17 participants
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
	<p>Le PCDR n'est plus actif depuis le 20 mars 2024, ce qui explique qu'une seule réunion de CLDR a été organisée. La réunion du 20 février 2024 a principalement consisté en l'analyse et la sélection des candidatures reçues dans le cadre du budget participatif. Deux candidatures ont été retenues et des recommandations ont été émises. La CLDR a également approuvé le rapport annuel 2023 et été informée de l'avancement des projets conventionnés en cours : Travaux en cours pour le Mulpas et le cœur d'Elouges, permis d'urbanisme pour la liaison Dour-Frameries, avant-projet pour le cœur de Petit-Dour. Par ailleurs, des panneaux didactiques rappelant les règles en forêt ont été réalisés avec le PNHP et installés dans le bois de Cocars.</p> <p>Suites aux élections communales d'octobre 2024, le quart communal de la CLDR a été renouvelé : la CLDR est maintenant composée de 25 membres : 20 citoyens et 5 conseillers communaux.</p> <p>Enfin, la Commune a confirmé la sollicitation de la Ministre du Développement rural pour mener un second PCDR avec l'accompagnement de la FRW.</p>		
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>			
Numéro fiche-projet	/		

<sup>9</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>10</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>11</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Intitulé du projet	/
Priorité du projet	/
<b>Calendrier d'exécution</b>	/



Annexes :

- Délibération du conseil communal du 13/03/2025 approuvant la modification de la composition de la CLDR
- Compte-rendu de la CLDR du 20/02/2024
- Compte-rendu du GT BiodiverCité du 06/02/2024



Fondation Rurale  
de Wallonie

## Compte-rendu de la CLDR de Dour Mardi 20 février 2024 - Salle du collège communal

### Présences

#### Présent(e)s :

Carlo Di Antonio, Christophe Lefevre et Frédéric Szylar – CLDR

Véronique Coquay – Natagora

Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke – Fondation rurale de Wallonie

#### Excusé(e)s :

Luc Ansseau, André Duray, Christiane Gonnella, Sylviane Honorez, Fabian Ruelle, André Wéry et le Parc naturel des hauts Pays (PNHP).

### Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 07 novembre 2023 ;
- Budget participatif – Analyse et sélection des projets ;
- Rapport d'activités 2023 et état d'avancement des projets ;
- Divers.

### 1. Approbation du compte-rendu du 07 novembre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2. Budget participatif – Analyse et sélection des projets

Le budget participatif est un appel à projets citoyens pour lequel une enveloppe de 20.000 € a été prévue. Deux candidatures ont été reçues à l'issue de l'appel à projet le 12 janvier 2024.

La CLDR doit déterminer si ces dossiers sont éligibles et respectent notamment les critères suivants :

- Dossier complet et déposé à la commune dans les délais
- Validité du porteur (asbl ou groupement citoyen de minimum 5 personnes)
- Projet localisé sur l'entité et sur une parcelle communale
- Rencontrer l'intérêt général
- Contribuer à un objectif du PCDR au moins
- Avoir un coût estimé à 10.000 € maximum
- Ne pas proposer de dépenses de fonctionnement



Les membres de la CLDR reçoivent un tableau pré-complété et les deux candidatures sont présentées.

### Projet 1 : Aménagements mobiliers dans le parc de Wihéries



Le projet a été introduit par un groupement citoyen de Wihéries. Il prévoit l'installation dans le parc de trois tables de pique-nique, d'une poubelle et éventuellement d'un cendrier près de l'école ainsi que d'éléments de jeux pour enfants. Des jeux sont déjà installés dans le parc de Wihéries mais l'objectif serait ici de les destiner à des enfants plus âgés.

#### Plan d'aménagement proposé

Le montant du projet n'a pas été communiqué. Les candidats estiment répondre à deux objectifs du PCDR : Dynamique des Hauts-Pays et Image moderne.

La FRW et les services de l'administration communale ont émis des remarques préalables :

- L'entretien autour des équipements (tonte des pelouses) sera à prévoir
- Des poubelles supplémentaires sont-elles vraiment nécessaires ?

#### Recommandations de la CLDR :

- L'idéal serait de garder la ligne graphique des bancs installés dans le parc pour les tables de pique-nique et celle des poubelles existantes pour la poubelle supplémentaire.
- Prévoir du matériel solide, durable et ne nécessitant que peu d'entretien
- Les jeux pour enfants ne sont pas précisés. S'il s'agit d'installations de grimpe, le sol devra être adapté. Pourquoi ne pas proposer un terrain de pétanque qui serait intergénérationnel ? Ou une table de ping-pong/teqball (attention au revêtement qui ne doit pas être de la pelouse) ?
- Les membres de la CLDR estiment que le projet est pertinent : la fréquentation du parc est assez importante depuis qu'il a été aménagé et le mobilier demandé sera une plus-value.

### Projet 2 – Installation d'une table de ping-pong et d'une table de teqball à la cité Harmegnies



Le projet a été introduit par un groupement citoyen de la cité Harmegnies et est accompagné par le Plan de Cohésion Sociale de Dour. Il prévoit l'installation d'une table de ping-pong extérieure et d'une table de teqball devant l'EPN.

Table de teqball (illustration)

Le montant est estimé à 5.600 € et le candidat estime répondre à deux objectifs du PCDR : Dynamique des Hauts-Pays et Image moderne.

La FRW et les services de l'administration communale ont émis des remarques préalables :

- La localisation exacte devant l'EPN est à préciser
- La pose pourra se faire par un prestataire extérieur à la Commune

#### **Recommandations de la CLDR :**

- Carlo Di Antonio indique que des jeux pour jeunes enfants sont prévus dans les cités Sainte-Odile, Hameignies, Tourelle et sur le site du Belvédère. Ils seront complémentaires au présent projet.
- La localisation est discutée : sur l'ilot vert au centre de la cité ou devant l'EPN ? La deuxième option semble la meilleure : le revêtement béton est plus pratique et les nuisances sonores seront limitées.
- Attention à prévoir du matériel durable et ne demandant que peu d'entretien.
- Les membres de la CLDR estiment que le projet est pertinent et sera une plus-value pour la cité.

Au vu des deux dossiers soumis et du budget disponible, les membres de la CLDR suggèrent d'utiliser, dans la mesure du possible, l'entièreté du budget disponible, soit les 20.000 € prévus.

### **3. Rapport d'activités 2023 et état d'avancement des projets**

#### ***Rapport d'activité de la CLDR***

3 réunions ont été organisées en 2023 :

- Le 7 février :

Présentation des projets BiodiverCité et information sur le sauvetage des batraciens

Validation du périmètre du Cœur de Petit-Dour

→ 8 membres présents + 6 excusés

- Le 4 avril :

Budget participatif – Information

Rapport d'activités 2022 et programmation des projets

→ 9 membres présents + 8 excusés

- Le 7 novembre :

Budget participatif – Information

Bois de Cocars – Réflexion sur les aménagements à réaliser

→ 07 novembre : 4 membres présents + 10 excusés (+ 5 membres du groupe BiodiverCité)

#### ***Composition de la CLDR***

La CLDR acte la démission de René Zoetart. Elle est donc maintenant composée de 25 membres : 19 citoyens et 6 conseillers communaux.

#### ***Bilan des projets***

##### **1. Projets subsidiés par le Développement Rural**

###### **Cœur d'Elouges**

Le projet est au stade Permis et passera au Conseil communal en février 2024. Cependant, le SPW – Mobilité Infrastructures a fait savoir que son budget ne permettra pas de réaliser le dévoiement de voirie



prévu dans le projet. Or, celui-ci conditionne l'aménagement proposé. De plus, Carlo Di Antonio indique qu'avec la démocratisation des radars-tronçons, le dévoiement n'est plus la seule solution pour réduire la vitesse automobile. L'auteur de projet, le bureau Arte Verde, a ainsi été mandaté pour proposer un périmètre plus restreint et situé autour du parvis de l'église.

Carlo Di Antonio propose d'organiser une réunion avec le SPW pour que les budgets prévus initialement soient réaffectés à des travaux pour la mobilité douce à Elouges, du marquage suggéré par exemple.

#### Créer un réseau de mobilité douce – Liaison Petit-Dour – Sars-La-Bruyère

La convention-réalisation a été obtenue en juillet 2023 sur base de l'avant-projet. Le permis est en cours et nécessitera une modification du décret voirie. Il est attendu pour octobre 2024.

#### Réhabilitation de l'ancienne maison communale d'Elouges en maison de village (Mulpas)

Le permis d'urbanisme a été octroyé en décembre 2023. Le dossier Projet définitif et la proposition de Convention-réalisation ont été approuvés par le Conseil communal en janvier 2024 et sont en attente de l'approbation par la Ministre.

#### Aménager le cœur de village de Petit-Dour

Le périmètre du projet a été validé par la CLDR en février 2023. La convention-exécution a été obtenue en juillet 2023 et la désignation d'un auteur de projet est en cours.

#### **Questions et remarques de la CLDR :**

- *Pour le cœur d'Elouges, des remarques avaient-elles été reçues dans l'enquête publique ?* Oui, une remarque pour laquelle une solution a pu être trouvée.
- *Le projet du bois de Colfontaine est-il en lien avec la liaison Petit-Dour – Sars-La-Bruyère ? Où en est-on dans ce projet ?*  
Les projets sont complémentaires mais pas liés. Le projet du bois de Colfontaine est au stade Permis. La piste cyclable allant jusqu'à Marie Boulette est en travaux et devrait être rapidement terminée.
- *Quels sont les changements qui ont été apportés au Mulpas depuis le stade esquisse ?*  
Le principal changement est qu'il n'y a plus de logements à l'étage. L'Agence wallonne du Patrimoine a également remis des recommandations (couleur claire sur la façade, isolation par l'intérieur, cheminées et lucarnes à conserver, etc.)
- *Un rack à vélo a été cassé sur la place de Petit-Dour. Il n'est plus utilisable et devrait être retiré.*
- *Où en est le projet de logements dans l'église ?* il s'agit d'un projet privé. A priori, les travaux seraient à l'arrêt.

## **2. Projet non subsidié par le Développement rural**

#### Aménager le site des Cocars

La réflexion avait été menée avec les bénévoles du groupe BiodiverCité en CLDR en novembre 2023. Une première action consistait à créer des panneaux didactiques rappelant les règles à respecter en forêt (ne pas quitter les chemins, ne pas cueillir ou avec parcimonie, éviter le bruit, etc).

La commune, la DNF, la FRW et le PNHP ont travaillé sur les textes et ce dernier a réalisé le graphisme. Les panneaux seront installés au printemps 2024.



## Quelle suite au PCDR ?

La validité du PCDR de Dour arrive à échéance le 20 mars 2024 après 10 ans. La Commune a déjà sollicité la Ministre du Développement rural pour mener un second PCDR avec l'accompagnement de la FRW.

## 4. Divers

Plusieurs questions sont posées concernant les projets localisés sur les sites privés de la machine à feu et du terril Ferrand. Une série d'impositions étaient prévues dans le cadre des permis d'urbanisme délivrés. Certains aménagements semblent déjà avoir été réalisés. Véronique Coquay de Natagora, fera suivre à Pierre Cornant les informations reçues de la part des maîtres d'œuvre, afin d'assurer le suivi nécessaire par l'Administration communale.

Carlo Di Antonio remercie les participants et clôture la réunion.

Mélanie Vandendriessche,  
 Florentin Vincke,  
 Fondation rurale de Wallonie

## Administration communale de Dour

### BiodiverCité – Plan Communal de Développement de la Nature

#### Compte-rendu de la réunion du 06 février 2024

#### Présents

LEFEVRE Christophe, BOURGUEIL Laura, GALLEZ Edwige, HIMPE Catherine, DOSSIN Anne-Françoise, WERY André, VANCAYZEELE Maurice, DINANT Julien  
DORMONT Damien, COQUAY Véronique, DEGHILAGE Jean-Luc, Commission de gestion des terrils du Borinage  
ABRASSART Benjamin, Parc Naturel des Hauts-Pays  
TONNELLE Jean-Benoît, Parc Naturel des Hauts-Pays  
DI ANTONIO Carlo, Bourgmestre  
VANHOORDE Sammy, Echevin de la nature  
GOBERT Cindy, employée administrative  
COLMANT Dominique, Conseiller en environnement

#### Le Parc Naturel des Hauts-Pays a présenté les projets du Parc

Il s'agit principalement :

- Restauration du bocage
- Sensibilisation et participation citoyenne (nuit des chauves-souris, des chouettes, fête de la pomme etc...)
- Projets extérieurs (Et nos saules têtards, projet sous terr'haine, etc...)
- Suivi et renforcement des espèces patrimoniales (opération hirondelles, GT chauves-souris)
- Gestion des milieux naturels
- Opérations @thenhome (chouettes), traversées de batraciens, etc...

Nous profitons de cette présentation pour vivement remercier le parc pour cette précieuse collaboration !

#### Commission de gestion des terrils du Borinage – Appel aux bénévoles

Les terrils constituent des éléments précieux à la biodiversité de notre région.

La CGTB (Commission de Gestion des Terrils du Borinage) sous l'égide de Natagora, gère, entre autres, la réserve naturelle du Terril Frédéric à Dour.

L'investissement des bénévoles dans les gestions mensuelles est indispensable pour le maintien des résultats obtenus au cours de ces 10 dernières années. La gestion consiste en général à limiter le développement des arbres et entretenir les milieux naturels par un élagage de branches et entretien des parcelles déjà gérées.

Le maintien de la biodiversité nécessite un travail constant et régulier.

Renseignements: Jean-Luc Deghilage 0498254518

Prochaine gestion : Samedi 9 mars 2024 de 09:00 à 12:00

#### Projets de notre commune en collaboration avec différents partenaires

#### Projets mis en place en 2023

- Aménagement du ruisseau d'Elouges (plantation de 74 arbres HT et 700 plants de haie)
- Animations pédagogiques au rucher communal
- Distributions d'arbres lors de la fête de l'Arbre
- Creusement et aménagement d'une mare sur le site des Wallants
- Portes ouvertes du site des Wallants le 30/04 et 17/09/2023

- Mise en place d'une « Tiny Forest » à l'école de Petit-Dour :

Plantation de 620 arbres et arbustes indigènes dans une partie de la cour de l'école. Cette oasis verte au cœur d'un environnement minéralisé offre des opportunités d'apprentissage et de rencontres. Les élèves apprendront à connaître la nature dans l'espace de cours extérieur. Pour les accompagner, GoodPlanet viendra donner plusieurs ateliers aux enseignant.e.s et aux élèves et leur fournira une boîte de cours remplie de matériel de recherche et un kit pédagogique pour toute l'école primaire.

- Obtention du label Wallonie en fleurs

La visite du jury a eu lieu le 06 juillet 2023. Dans ce cadre, notre commune a obtenu 1 fleur. Ce label récompense les communes wallonnes qui mettent en place des aménagements et des projets de végétalisation durable qui tiennent compte de nos futures réalités climatiques

#### Projets à court terme

- Projet de réserve naturelle du terril St Charles
- Mise en place du circuit des chauves-souris en collaboration avec le Parc Naturel
- Mise en place de panneaux didactiques dans le bois de Cocars

#### Opération de sauvetage des batraciens à Dour

L'opération de sauvetage des batraciens dans la rue Pont à Cavains a débuté et se déroulera jusqu'au mois d'avril selon les conditions climatiques.

**Un appel aux volontaires est lancé.** Les ramassages manuels nécessitent la participation d'un bon nombre de personnes pour que ces opérations soient efficaces.

#### Journées Wallonnes de l'eau et Grand Nettoyage de Printemps

Dans le cadre de ces journées, notre commune a prévu 2 ateliers zéro déchet :

Où ? Maison de quartier d'Elouges rue du Commerce 143

Jeudi 28 mars de 18h30 à 20h30 Fabrication de produits cosmétiques

Samedi 30 mars de 10h à 12h Fabrication de produits d'entretien

Places limitées ! Inscription obligatoire

#### Spectacle « Incivile par Nature » A NE PAS MANQUER !! 23 et 24 mars

En collaboration avec la COMPAGNIE DU PLAT PAYS, organisation le samedi 23 et dimanche 24 mars 2024 d'un parcours spectacle tout public au départ de l'école communale de l'Athénée (Rue Decrucq, 27)

Départ à 10h30, 13h30 et 16h30

Parcours d'environ 1,5 kms dans le centre de Dour avec une multitude de scènettes incivilement artistiques tout au long de l'itinéraire. Divers petits décors seront également intégrés au paysage urbain sur le circuit. A l'issue de la balade, les spectateurs sont invités à débattre quelques minutes sur le thème de la propreté autour d'un verre de l'amitié



Fait à Dour, le 21 février 2024  
 GOBERT Cindy, employée d'administration  
 Service transition écologique et développement durable